

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

23/020

CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE AVEC FINANCES ET PÉDAGOGIE

La Présidente du Centre Communal d'Action Sociale,

Vu le Code de l'Action Sociale et des familles.

Vu la délibération n°1 du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale en date du 21 septembre 2020 relative aux délégations consenties par le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale à Madame la Présidente du CCAS,

Considérant la volonté d'organiser trois sessions éducatives budgétaires et financières au sein centre social Saint Exupéry, à destination de personnes en situation de fragilité et de difficultés économiques et financières,

Considérant que l'association FINANCES ET PÉDAGOGIE, a été choisie pour assurer ces sessions les 20 mars, 5 juin et 9 octobre 2023,

DÉCIDE

- Article 1^{er}** De signer la convention de prestation de service avec l'association FINANCES ET PÉDAGOGIE, représentée par Patrice CROS, 5 rue Masseran, à PARIS 75007 pour un montant total de 392€ TTC.
- Article 2** Que la dépense sera imputée au Budget 2023.
- Article 3** Le Directeur Général ou la Directrice Générale Adjointe des services de la commune de Montgeron sont chargés de l'exécution de cette décision qui sera transmise à Monsieur le Préfet et notifiée à (aux) intéressé(s).
- Article 4** La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

Fait à Montgeron, le

09 FEV. 2023



Sylvie CARILLON
Présidente du CCAS

REÇU EN PREFECTURE

le 10/02/2023

Application agréée E-legalite.com

**CONVENTION PARTENARIALE
POUR UN PROGRAMME D'EDUCATION FINANCIERE
2022.193**

PREAMBULE :

FINANCES & PEDAGOGIE est une association à but non lucratif qui a pour objet d'apporter dans un but d'intérêt général une formation et une sensibilisation à tout public sur les domaines touchant à la relation à l'argent, à l'éducation budgétaire, à l'utilisation des moyens de paiement et par extension à l'ensemble des problèmes liés au patrimoine des ménages.

Lien entre l'individu et le monde bancaire, Finances & Pédagogie développe depuis de nombreuses années des actions de prévention et d'éducation destinées à favoriser le bon usage des mécanismes financiers dans la plupart des situations de la vie quotidienne.

Le CCAS constitue l'outil principal des municipalités pour mettre en oeuvre les solidarités et organiser l'aide sociale au profit des habitants de la commune. Ainsi, les CCAS ont pour rôle de lutter contre l'exclusion, d'accompagner les personnes âgées, de soutenir les personnes souffrant de handicap et de gérer différentes structures destinées aux enfants

Fortement impliqués dans de nombreuses questions liées à l'information et à l'éducation des particuliers, et partageant des objectifs communs de prévention, FINANCES & PEDAGOGIE et CCAS MUNICIPAL DE MONTGERON souhaitent réaliser un programme d'éducation pour une meilleure inclusion financière à destination des personnes en difficultés.

Ce programme de sensibilisation s'inscrit dans une stratégie commune d'accompagnement dans le cadre de l'intérêt général et ne relève pas de la formation dite professionnelle.

ENTRE LES SOUSSIGNES :

Dénomination Finances & Pédagogie
Siège social 5 rue Masseran - 75007 PARIS
SIRET - APE 78431486600038 - 9499Z
Représentée par Patrice CROS
En qualité de Directeur
Tél. - Fax 01 58 40 59 36 - 01 58 40 49 50
Email patrice.cros@finances-pedagogie.caisse-epargne.fr

Ci-après dénommée « F&P »

ET

Dénomination CCAS MUNICIPAL DE MONTGERON
Siège social 121 AVENUE DE LA REPUBLIQUE - 91230 MONTGERON
SIRET - APE 26910081400012 - 8899B
Représenté(e) par CARILLON SYLVIE
En qualité de PRESIDENTE
Tél. 00 00 00 00 00
Email s.carillon@montgeron.fr

Ci-après dénommé(e) « LE PARTENAIRE »

IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

Article 1 - Objet de la convention

La présente convention a pour objectif de définir un programme d'actions éducatives budgétaires et financières à destination des personnes accueillies au sein du PARTENAIRE et qui sont en situation de fragilité et de difficultés économiques et financières.

Ce programme élaboré en commun est joint à la présente convention.

Article 2 - Engagements réciproques

Pour mener à bien ce programme éducatif, F&P s'engage :

- à dédier un collaborateur dont l'expertise en matière d'éducation budgétaire et financière est reconnue,
- à remettre aux participants, des supports pédagogiques sur les thèmes traités.

Pour l'organisation des interventions, Finances & Pédagogie, désigne un collaborateur dont la situation est conforme à la réglementation contenue dans le code du Travail.

Pour mener à bien ce programme éducatif, LE PARTENAIRE s'engage :

- à mettre à la disposition de F&P, les matériels, locaux et services nécessaires au bon déroulement du programme en présentiel,
- à réunir un nombre suffisant de participants volontaires,
- à être présent durant les interventions.

Article 3 - Modalités financières

Dans le cadre de la présente convention, LE PARTENAIRE s'engage à verser à F&P, une participation financière de 392 euros, incluant une partie des charges inhérentes au projet et correspondant à une quote-part des dépenses prévisionnelles à engager par F&P pour la réalisation du programme éducatif.

Il est d'ores et déjà convenu entre les parties que F&P s'engage à utiliser la présente participation financière uniquement pour les fins de la réalisation du programme, et ce, jusqu'à l'échéance de la convention.

LE PARTENAIRE s'engage à verser, à la réception d'un appel de fonds, la participation financière par chèque ou par virement bancaire sur le compte Caisse d'Epargne Ile-de France dont les coordonnées sont les suivantes IBAN : FR76 1751 5900 0008 4999 8430 450 - BIC : C E P A F R P P 7 5 1.

Article 4 - Programmation calendaire et durée

Le programme éducatif se déroulera aux dates indiquées en annexe.

La présente convention est conclue à compter de ce jour pour la durée de la réalisation du programme, qui prendra fin au plus tard le 31/12/2023

Article 5 - Suivi et évaluation

Les aspects quantitatifs et qualitatifs (nombre de participants, nombre d'interventions, niveau de satisfaction etc...) seront suivis à chaque session. Une évaluation globale de l'action pourra être effectuée à l'issue du programme.

PARIS, le 30/11/2022

CCAS MUNICIPAL DE MONTGERON
A L'ATTENTION DE CARILLON SYLVIE
121 AVENUE DE LA REPUBLIQUE
91230 MONTGERON

Objet : Appel de fonds
Dossier suivi par Roseline KOUAME
Ligne directe : 01 58 40 59 36

APPEL DE FONDS N° 22.AF.11.193

DANS LE CADRE DE LA CONVENTION PARTENARIALE N° 2022.193 SIGNÉE ENTRE FINANCES & PÉDAGOGIE ET CCAS MUNICIPAL DE MONTGERON, ET CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 3 DE CETTE CONVENTION, NOUS VOUS SOLLICITONS AFIN DE BIEN VOULOIR PROCÉDER AU VERSEMENT, PAR VIREMENT OU PAR CHÈQUE, DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE, À SAVOIR :

392 EUROS

VOUS TROUVEREZ CI-APRÈS LES COORDONNÉES BANCAIRES DE L'ASSOCIATION F&P :

R.I.C.E.
ETABLISSEMENT : 17515
GUICHET : 90000
COMPTE : 08499984304
CLE : 50
IBAN : FR76 1751 5900 0008 4999 8430 450
BIC : CEPAFRPP751
DOMICILIATION : CAISSE EPARGNE IDF
INTITULE : FINANCES ET PEDAGOGIE

BUDGET RELATIF AU PROGRAMME D'EDUCATION FINANCIERE EN PARTENARIAT AVEC CCAS MUNICIPAL DE MONTGERON

Nombre de sessions éducatives : 3

Nombre de personnes à rencontrer : 45

Nombre de supports distribués : 90

Etape de l'action	Intitulés	Charges directes relatives à l'action	Montant de la participation financière	Participation aux charges en %	Détails
1	Mise en place et préparation des actions - prod. et remise fiches pédagogiques - frais de déplacements - correspondant régional - personnel administratif et financier	438 0 25 338 75	44	10%	1 déplacement rencontre partenaire 0 jour(s) homme (mise en place et préparations des actions) 0,17 jour homme
2	Actions auprès des bénéficiaires* - prod. et remise fiches pédagogiques - frais de déplacements - correspondant régional - personnel administratif et financier	795 45 75 675 0	318	40%	2 fiche(s) pédagogique(s) par personne rencontrée et par session 50 kms aller-retour par séance 1 jour(s) homme
3	Suivi et évaluation - prod. et remise fiches pédagogiques - frais de déplacements - correspondant régional - personnel administratif et financier	300 0 0 225 75	30	10%	0,50 jour homme 0,17 jour homme
TOTAL CHARGES		1533	392	26%	

* Face à face éducatif en présentiel

ège social :
ue Masseran
007, Paris

Téléphone : 01 58 40 50 30
Télécopie : 01 58 40 49 50
www.finances-pedagogie.fr

Association régie par la loi du 1er juillet 1901
souhaitée par les Caisses d'Epargne
Siret 784 314 806 00038 - APE 9499Z

REÇU EN PREFECTURE

le 10/02/2023

Application agréée E-legalite.com

**ANNEXE A LA CONVENTION PARTENARIALE
 POUR UN PROGRAMME D'EDUCATION FINANCIERE
 ENTRE
 FINANCES & PEDAGOGIE
 ET
 CCAS MUNICIPAL DE MONTGERON**

Collaborateur F&P en charge du programme :	BENARD Vincent
Collaborateur partenaire en charge du programme :	BENGHANEM DALILA
Calendrier du projet :	ANNEE 2023
Nombre de sessions éducatives :	3
Durée des sessions :	De 2 à 3 heures
Nombre mini de personnes par session programmée :	8
Nombre maxi de personnes par session programmée :	15
Typologie du public (jeunes en difficulté, adultes en difficulté, personnes protégées, détenus etc...) :	Adultes en difficultés
Thématiques privilégiées :	L'argent dans la vie Banque d'aujourd'hui, banque de demain
Type de supports distribués :	Organiser son budget-Fiche Je fais mes comptes

Article 6 - Litiges

Si un litige intervient à l'occasion de l'exécution et/ou de l'interprétation de la présente convention, les parties s'efforceront de le résoudre à l'amiable.

En cas de non résolution, les parties s'engagent à recourir à un arbitre choisi d'un commun accord ou à défaut nommé par le Président du Tribunal de Grande Instance de Paris.

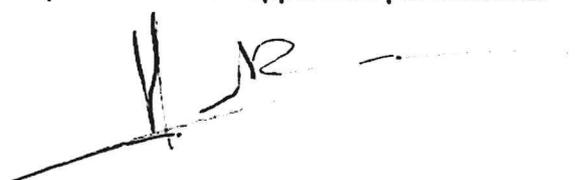
L'arbitre statuera en amiable compositeur, ceci en dernier ressort, les parties convenant de renoncer à la voie de l'appel, quels que soient la décision et l'objet du litige. Les parties s'engagent à accepter et à exécuter la décision de l'arbitre. Les frais d'arbitrage seront partagés entre les parties.

Fait à PARIS, en deux seuls exemplaires originaux, le :

09 FEV. 2023

Pour F&P
Déli ROYO,
Responsable développement partenariats.

Pour LE PARTENAIRE,
CARILLON SYLVIE,
PRESIDENTE.



Finances & Pédagogie
Amener chacun à mieux maîtriser l'argent

5, rue Masseran
75007 PARIS
tél : 01 58 40 42 00
fax : 01 58 40 49 50